

Lycée Jeanne d'Arc



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Membre

Ecoles
associées
de l'UNESCO





*Réunion de présentation
des Sections Linguistiques*

Lycée Jeanne d'ARC
Lycée Jeanne d'Arc



Plan de la présentation



Questions diverses



Présentation du Lycée Jeanne d'ARC et de son offre de formation

Lycée Jeanne d'ARC
Lycée Jeanne d'Arc



Présentation du Lycée Jeanne d'ARC

- Lycée à taille humaine
- Environ 70 enseignants
- De nombreux projets pédagogiques

L'offre de formation du Lycée Jeanne d'ARC

- Série Générale
- Série STMG

Spécialités en Première et en Terminale

Série Générale :

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Humanités, littérature et philosophie

Langues, littératures et cultures étrangères : Anglais et Allemand

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la vie et de la Terre

Sciences économiques et sociales

Spécialités en Première et en Terminale

Série STMG :

Gestion et Finance

Mercatique (Marketing)

Ressources Humaines et Communication

Spécialités en Première et en Terminale

● Pôle d'excellence linguistique :

Anglais LVA,
Allemand LVB, Espagnol LVB, Italien LVB

● Options linguistiques :

Espagnol LV3, Portugais LV3, Italien LV3,

● Autres options :

Latin, Management et Gestion

Spécialités en Première et en Terminale

• Sections linguistiques spécifiques :

Les sections Internationales : OIB (2 sections)

Les sections Binationales : ABIBAC – BACHIBAC

• Sections linguistiques non-spécifiques :

Les sections Européennes : SELO Anglais, Allemand et Espagnol

Le dispositif immersion Euro+ Anglais validé comme une SELO Anglais



*Différence Section Binationale -
Section Internationale - SELO*



Lycée Jeanne d'ARC
Lycée Jeanne d'Arc



Différence Sections Binationale – Internationale – SELO

Les Sections Binationales :

- ABIBAC

- BACHIBAC

- Enseignements spécifiques

- Admission en Section Binationale

- Evaluation au Baccalauréat

Différence Sections Binationale – Internationale – SELO

La Section Internationale Britannique :

- Enseignements spécifiques
- Admission en Section Internationale
- Evaluation au Baccalauréat
- Ce que l'OIB n'est pas

Différence Sections Binationale – Internationale – SELO

- Les SELO : Allemand - Anglais - Espagnol :
- Enseignements spécifiques
- Admission en Section Européenne
- Evaluation au Baccalauréat

Différence Sections Binationale – Internationale – SELO

- Le dispositif immersion Anglais :
 - Enseignements spécifiques
 - Admission en dispositif immersion
 - Evaluation au Baccalauréat = SELO Anglais



Spécificités, horaires et effectifs :



Lycée Jeanne d'ARC
Lycée Jeanne d'Arc



Spécificités, horaires et effectifs :

	Sections linguistiques spécifiques (substitution au tronc commun)			Sections linguistiques non spécifiques		
	Sections binationales		Section Internationale	Sections Européennes		
Effectifs 2020-2021	ABIBAC	BACHIBAC	Section Internationale Britannique	SELO Allemand	SELO Anglais	SELO Espagnol
Seconde (330 élèves)	26	17	48	10	21	10
Première (270 élèves)	27	17	48 (en 2021-2022)	11	21	17
Première STMG (70 élèves)					10	
Terminale (270 élèves)	24	18	23	8	30	9
Terminale STMG (70 élèves)					9	

DISPOSITIFS INTERNATIONAUX - SI, SELO et DNL - baccalauréat 2021

Les sections internationales préparant l'option internationale du baccalauréat général

en concertation avec le pays ou l'organisme intéressé au fonctionnement de la section

Langues vivantes : 4h d'enseignement complémentaire de langue et littérature dans la langue de la section (LVA)

1 ou 2 disciplines non linguistiques (DNL) enseignées en partie dans la langue de la section, parmi :

- histoire-géographie (la moitié du temps d'enseignement - 4 heures - enseigné en LV)
- enseignement scientifique (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)
- mathématiques (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)

Evaluation au baccalauréat :

Les épreuves communes de contrôle continu en LVA sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de terminale (coefficient 15).

Puis, en fonction des DNL choisies:

- les épreuves communes de contrôle continu en histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu organisée en classe de terminale (coefficient 15);
- pour les mathématiques et l'enseignement scientifique, une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de première et en classe de terminale, est ajoutée aux épreuves communes (coefficient 10).

Les sections européennes ou sections de langues orientales (SELO)

dans le cadre du projet d'établissement

Langues vivantes : horaires renforcés dans la langue vivante de la SELO (LVA ou B)

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL), dont une partie du programme est enseignée dans la langue de la SELO.

Pas de liste restrictive des enseignements pouvant faire l'objet d'une DNL.

Evaluation au baccalauréat :

Le candidat valide la SELO sous deux conditions :

- avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la SELO (constituée à 20% d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale).

(Note prise en compte comme enseignement optionnel.)

La discipline non-linguistique (hors SELO)

sous la responsabilité d'un professeur doté ou non d'une certification complémentaire en LV

Pas d'enseignement spécifique de langue vivante.

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) : Au moins 1h hebdomadaire de l'enseignement commun est enseigné en langue étrangère (obligatoirement la langue A, B ou C du candidat).

Evaluation au baccalauréat:

Le candidat valide sa DNL s'il obtient au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu visant à évaluer le niveau maîtrise de la langue acquis dans la DNL (constituée à 20% de la note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale)

(Note prise en compte comme enseignement optionnel.)

Réforme du Baccalauréat : répartition des épreuves

Calendrier des épreuves du contrôle continu

Première

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
	Histoire-géographie 	Histoire-géographie 
	LVA / LVB 	LVA / LVB 
	Mathématiques* 	Mathématiques* 
	Enseignement scientifique** 	Enseignement scientifique** 
	Enseignement de spécialité suivi en 1 ^{re} uniquement 	

Terminale

1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
	Histoire-géographie 	Histoire-géographie 
	LVA / LVB écrit et oral  	LVA / LVB écrit et oral  
	Mathématiques* 	Mathématiques* 
	Enseignement scientifique** 	Enseignement scientifique** 
EPS	→ Tout au long de l'année	

* Voie technologique - ** Voie générale

Réforme du Baccalauréat : répartition des épreuves

Calendrier des épreuves finales

60 % de la note finale

Première

sept.

janv.

juin

Français
écrit et oral

Terminale

sept.

janv.

mars

juin

Spécialités

Philosophie

Épreuve orale terminale

Réforme du Baccalauréat : cas spécifiques

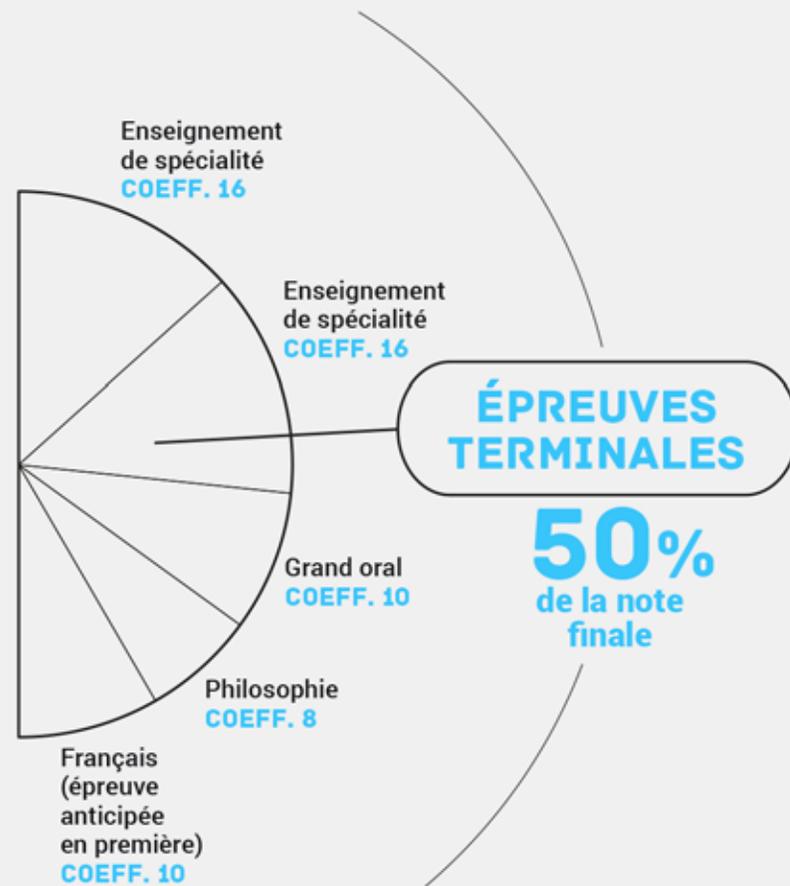
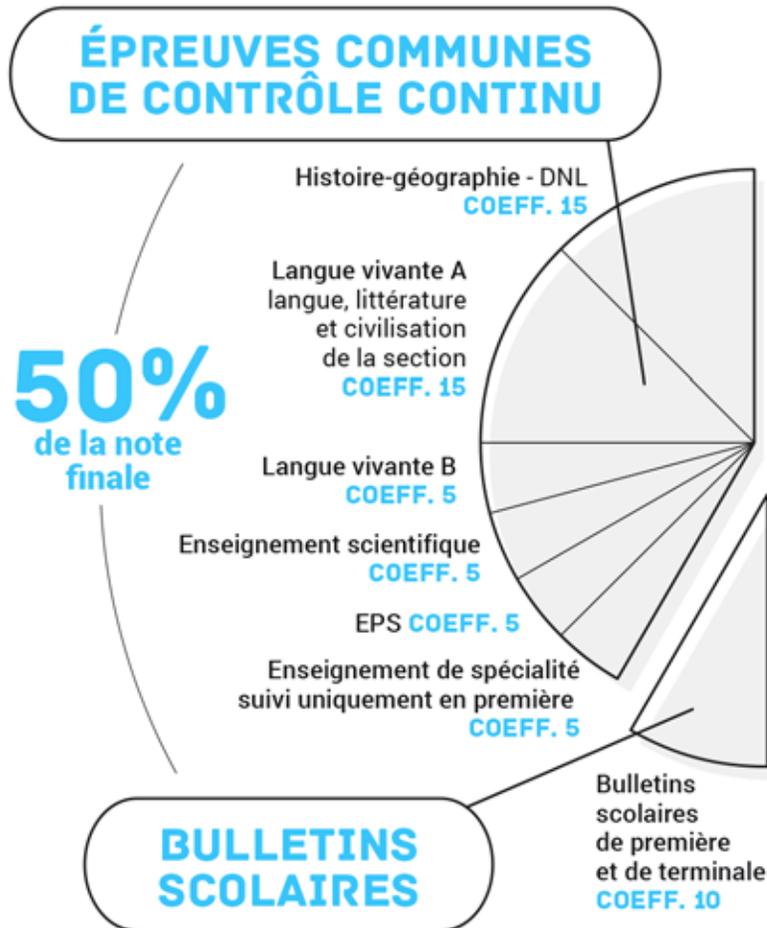
- Sections linguistiques (européenne, langue orientale, internationale, binationale, DNL)
- Épreuves de contrôle continu prévues par arrêté du ministre de l'éducation nationale

Epreuves spécifiques Sections Linguistiques Spécifiques :				
	ABIBAC	BACHIBAC	SI ANGLAIS	COEFFICIENT
DNL HISTOIRE	Epreuve spécifique qui remplace le contrôle Continu d'HG : écrit 5 heures + moyenne de CC de la discipline non évaluée à l'épreuve spécifique au 3 ^{ème} trimestre de Terminale Coefficient : 15	Epreuve spécifique qui remplace le contrôle Continu d'HG : écrit 5 heures pour la seule partie Histoire de l'épreuve au 3 ^{ème} trimestre de Terminale Coefficient : 15	Epreuve spécifique qui remplace le contrôle Continu d'HG : écrit 4 heures au 3 ^{ème} trimestre de Terminale Coefficient : 10 Oral : Coefficient 5	Coefficient : 15
LANGUE ET LITTÉRATURE	Epreuve spécifique qui remplace le contrôle Continu de la LVA : écrit 5 heures + oral 30 mn au 3 ^{ème} trimestre de Terminale Coefficient : 15	Epreuve spécifique qui remplace le contrôle Continu de la LVA : écrit 4 heures + oral 20 mn au 3 ^{ème} trimestre de Terminale Coefficient : 15	Epreuve spécifique qui remplace le contrôle Continu de la LVA : écrit 4 heures au 3 ^{ème} trimestre de Terminale Coefficient : 10 Oral : Coefficient : 5	Coefficient : 15

Déformé du Baccalauréat, ses spécificités

LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT POUR LES SECTIONS INTERNATIONALES

avec une discipline non linguistique, hors section chinoise



Spécificités, horaires et effectifs :

Spécificités	SELO	Immersion Euro+
Disciplines	Histoire-Géographie	Histoire-Géographie et Mathématiques
Evaluation	Epreuve spécifique	
Diplôme	Baccalauréat français avec mention Section Européenne	
Evaluation au Baccalauréat 2021	Le candidat valide la SELO sous deux conditions : - avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ; - avoir obtenu au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la SELO (constituée à 20% d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale). (Note prise en compte comme enseignement optionnel.)	

Spécificités, horaires et effectifs :

Horaires 2021-2022	SI Anglais	BACHIBAC	ABIBAC	SELO		Immersion
Seconde	Histoire-Géographie : 4 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie : 4 heures Littérature : 4 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie dans la langue de la section : 1 heure		Histoire-Géographie dans la langue de la section : 1 heure + Mathématiques dans la langue de la section : 1 heures
Première	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 4 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie dans la langue de la section : 1 heure + LV : 1 heure		<i>Les élèves d'Euro + rejoignent la section européenne Anglais pour le niveau Première</i>
Première STMG				Economie-Gestion en Anglais : 1 heure		
Terminale	Histoire-Géographie : 6 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 4 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie dans la langue de la section : 1 heure + LV : 1 heure		
Terminale STMG				Economie-Gestion en Anglais : 1 heure		

Spécificités, horaires et effectifs :

Recrutement	Dans toutes les sections, la scolarité doit au moins avoir été suivie en classe de Première ET de Terminale pour pouvoir être validée			Uniquement en Seconde
	SI Anglais	BACHIBAC - ABIBAC	SELO	Immersion
Admission	Oral au cours de la classe de Troisième + dossier	Oral + écrit au cours de la classe de Troisième + dossier	Dossier de candidature	Dossier de candidature
Entrée en classe de Première	Oui sur entretien + dossier	Oui sur entretien + dossier	Oui sur dossier	Non

Spécificités, horaires et effectifs :

- Possibilité de stages d'immersion d'une demi-journée du mois de janvier au mois de mars

Recrutement et affectation :

Lycée Jeanne d'ARC
Lycée Jeanne d'Arc



Recrutement et affectation :

- Les dossiers de recrutement ont été communiqués à tous les collèges par les services académiques :
- Il appartient aux collèges de diffuser cette information aux familles
- Les dossiers complets doivent être retournés au Lycée International Jeanne d'ARC par les collèges d'origine pour le : 31 mars 2021 délai de rigueur,

Recrutement et affectation :

ATTENTION :

- Écrit Section Internationale Britannique : 19 mai 2021 l'après-midi
- Oraux toutes sections spécifiques : du 17 mai 2021 au 21 mai 2021

Recrutement et affectation :

• Sections Européennes et Immersion Euro+ :

Procédure de recrutement en classe de Seconde dans le cadre de la procédure académique :

- La sélection se fait sur dossier. Les dossiers sont à faire parvenir pour fin mai au Lycée Jeanne d'ARC.
- Les Sections Européennes ne sont pas dérogatoires en termes de sectorisation pour la carte scolaire.
- La Section Immersion Euro+ est dérogatoire en termes de sectorisation pour la carte scolaire dans le cadre de la continuité des enseignements. Tous les élèves volontaires peuvent postuler en Euro + hors continuité des enseignements, mais dans ce cas, la section n'est pas dérogatoire,

Recrutement et affectation :

• Sections Européennes et Immersion Euro+ :

Procédure de recrutement en classe de Seconde dans le cadre de la procédure académique :

- Les informations et dossiers de recrutement sont envoyés sont chargés de transmettre les informations aux élèves de l'établissement ,
- Les dossiers doivent être transmis au Lycée International Jeanne d'ARC par les collèges d'origine également courant mai (date à venir),

Questions

Lycée Jeanne d'ARC
Lycée Jeanne d'Arc





Lycée Jeanne d'Arc



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Membre



Ecoles
associées
de l'UNESCO